

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor: Andres, Dora / Schaer-Born, Dori

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres
Suppléante: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born

6.1 Les priorités de l'exercice

Police/Ordre public

Septembre 2001 restera dans les mémoires pour les attaques terroristes lancées contre les USA et, plus près de chez nous, la tuerie de la salle du Grand Conseil à Zoug. Le sentiment subjectif de sécurité en a souffert, et a fait place à l'incertitude et la peur. Les autorités ont été mises fortement à contribution, tout comme la Police cantonale; elle a dû prendre en charge des mandats de surveillance, renforcer sa présence et ses contrôles, procéder à des enquêtes criminelles, faire face à des alertes à la bombe et traiter plus de 80 cas où l'on soupçonnait la présence d'anthrax (qui heureusement se sont avérés infondés). A la question, toujours ouverte, d'un risque direct, s'est ajouté le besoin de soutenir et de calmer l'inquiétude de la population. Il en a résulté une amélioration nette de l'image de la police et une prise de conscience de son importance. Cette situation contraste pourtant avec celle que connaissent chaque jour les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale, qui sont exposés à des attaques et à une violence croissantes.

La situation du personnel s'est encore détériorée du fait de l'arrivée du nouveau concurrent fédéral sur le marché (police judiciaire fédérale), du recrutement de la relève devenu plus difficile de manière générale, et de l'accumulation des tâches supplémentaires. De nombreux collaborateurs travaillent à la limite de leurs forces, et cette surcharge de travail transparaît également dans l'accroissement du nombre d'heures supplémentaires (75 500 heures en tout). Il faut de plus en plus réduire sa tâche à l'essentiel, ce qui est insatisfaisant. Malgré le fait que l'accent a été mis sur la formation, la planification du personnel prend l'aspect d'un renoncement durable. Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile d'agir pour inverser la tendance. Un train de mesures a été prévu pour enrayer le phénomène. Le but est de garantir l'effectif et le savoir-faire, d'assurer la compétitivité et d'entreprendre l'analyse systématique des tâches et de l'organisation. L'une des mesures déjà appliquées est la correction d'inexactitudes concernant les collaborateurs des écoles de police 1997 à 2000 lors du transfert BEREBE.

Le dispositif d'alarme du canton de Berne sera soumis à une évaluation globale; le but est d'améliorer les processus et la réception des appels d'urgence. Les partenaires du dispositif d'alarme ont convenu d'une organisation de projet, sous l'égide de la Police cantonale. Cette organisation de projet examinera en particulier les questions de la transmission de l'alarme aux services du feu et des compétences pour la gestion du numéro 144; elle contrôlera la mise sur pied des services d'intervention et de sauvetage, et elle cherchera à rendre les centrales d'engagement encore plus faciles à joindre lors d'événements majeurs. Il s'agira d'élaborer des bases pour le remplacement du système d'alarme actuel. Les travaux préparatoires à la création d'un réseau cantonal de communication pour les services de sécurité ont déjà été entrepris. Il faut garantir que tous les services de sécurité et de sauvetage puissent en tout temps communiquer ensemble. La base en sera le concept «POLYCOM» déjà approuvé par la Confédération.

Circulation routière

L'introduction de la redevance sur le trafic poids lourds liée aux prestations (RPLP) s'est faite sans problème; elle concerne les propriétaires de véhicules que le canton impose de manière forfaitaire. Il a fallu auparavant répondre à de nombreuses questions sur l'ins-

tallation des appareils de saisie et sur les modalités de la perception. La Confédération rétrocède au canton une part du montant perçu par la RPLP, et ce avec un léger retard dû aux opérations comptables. Les résultats escomptés ont été atteints. L'introduction du contingent pour les véhicules de 40 tonnes a pu être mise en œuvre de manière optimale pour les entreprises de transport concernées. L'inscription initiale se fait selon une procédure définie en collaboration avec l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Des entretiens réguliers avec les associations d'entreprises de transport ont permis des adaptations dans l'intérêt de ces entreprises. L'augmentation du poids total admissible a requis des mesures de limitation du trafic sur les routes cantonales; ceci a entraîné quelques oppositions, notamment dans l'Oberland bernois. Des adaptations importantes ont été entreprises en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées, en tenant compte des exigences de la sécurité routière. L'augmentation du poids total admissible à 40 tonnes, prévue dans l'accord sur les transports terrestres, entraînera dans les années qui viennent des investissements considérables pour le réseau routier cantonal et communal.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

La concentration des prisons sur cinq emplacements (Berne, Thoune, Berthoud, Bienne, Moutier) permettra de remplacer les prisons de district, qui ne répondent plus aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), par des prisons régionales plus économiques permettant l'exécution de la détention préventive, de la détention de sécurité, des peines de courte durée, et des mesures de contraintes pour personnes étrangères. L'ouverture de la nouvelle prison régionale de Thoune est un pas dans cette direction; elle a permis de fermer l'ancienne prison au château de Thoune et six prisons de district (Frutigen, Interlaken, Wimmis, Langnau, Schlosswil, Belp). La prochaine étape prévue est la construction de la nouvelle prison régionale de Berthoud (ouverture en 2006).

Le Service de la probation a mis en place quatre centres de compétences à Berne, Berthoud, Thoune et Bienne, pour améliorer ses prestations diverses visant l'intégration des personnes libérées après détention et des personnes condamnées avec sursis; le Service s'adapte ainsi aux conditions régionales (notamment en matière de collaboration avec les services locaux) et aux besoins de la clientèle. L'exécution du travail d'intérêt général sera assurée en dehors de ces emplacements par les préfectures, en raison d'un manque de personnel, et à titre de solution transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et mesures. Les préfectures pourront faire appel au Service de la probation pour les cas difficiles. Une collaboration avec la Fondation Felber est réglée de manière contractuelle pour le cas des personnes dont l'insertion sociale est difficile.

Le projet pilote «Travail personnel sur le délit et réparation des torts» (TaWi) est en phase d'application; il se terminera en février 2003 et fera l'objet d'un rapport.

Le projet pilote d'arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, conduit de septembre 1999 à août 2002, donne jusqu'ici des résultats positifs. Il est question de poursuivre cette forme d'exécution sans s'arrêter en fin de projet; une décision politique doit encore être prise.

Protection civile/Protection de la population

La mise en place du projet «Protection de la population 2003» entraîne des modifications importantes au plan cantonal. De nouvelles

conditions sont dictées par la cantonalisation de la protection civile et par la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons. C'est pourquoi la Direction de la police et des affaires militaires a mis sur pied une organisation de projet pour réévaluer la situation et en tirer des conclusions. Ainsi, on a pris des mesures d'urgence et défini des dispositions transitoires, étant donné que certains éléments de la réforme toucheront le canton rapidement (recrutement conjoint pour l'armée et la protection civile). Le projet se concentre sur la répartition des tâches entre canton et communes, la définition des compétences et l'assainissement des finances (de nouveaux modèles de financement seront examinés). Dans bien des domaines, la nouvelle législation fédérale ne précise que le cadre; il faudra donc adapter la LExtra et les ordonnances qui en découlent. En même temps, il sera possible de remédier aux lacunes détectées dans le cadre de la pratique. Le calendrier prévoit d'adopter les nouvelles bases légales cantonales au plus tard une année et demi après l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral (mi-2004).

Administration militaire

La fonction de 178 chefs de section à titre accessoire a été supprimée dans la perspective de la réforme Armée XXI et des modifications qu'elle entraînera pour l'administration militaire. Les conditions ont ainsi été créées pour que les tâches puissent être remplies de manière efficace en tenant compte de l'avenir. Le potentiel d'économie pour l'année 2002 est de 800 000 francs. Cette étape était obligatoire vu la réduction des effectifs de troupe administrés par l'Office de la sécurité civile et militaire (OSCM), qui passent de 138 000 (pour l'an 2000) à 61 000 (prévision pour 2005), et l'échange de données obligatoire entre l'administration centrale et le centre de recrutement de Sumiswald. L'administration décentralisée connaît désormais six emplacements (Berne, Bienne, La Neuveville, Sumiswald, Langenthal, Thoune) et sera renforcée pendant la phase transitoire d'Armée XXI par du personnel à temps partiel avec contrat à durée déterminée. Le nouveau logiciel permet la consultation de données du registre personnel de l'Intendance des impôts, ce qui améliorera considérablement l'efficacité pour les nouvelles saisies et les mutations périodiques. Suite à la suppression des troupes cantonales, le contrôle se fera de plus en plus en fonction du domicile, ce qui permettra de réduire encore la charge administrative. La reddition des dossiers et du matériel (y compris les logiciels spécialisés) des chefs de section à titre accessoire a pu se faire selon le plan établi.

6.2 **Rapport des offices**

6.2.1 **Secrétariat général (SG)**

Le changement de personnel à la tête du Secrétariat général induisait une réorganisation du personnel et de l'organisation, qui a eu lieu au printemps 2001. Le Secrétaire général se consacre désormais au soutien de la conduite pour la directrice de la POM, tandis que les nouveaux Secrétaires généraux suppléants prennent en charge avant tout l'organisation et la coordination au sein du Secrétariat, à côté de tâches comme la représentation de la POM dans des groupes de portée cantonale comme l'organisation de projet NOG et la Conférence des ressources (CORES). La nouvelle fonction de Secrétaire général suppléant pour les questions juridiques couvre des tâches liées à la législation et aux procédures de consultation. Les trois services existant jusqu'ici (état-major, services centraux, service juridique) ont été dissous pour faire place aux nouveaux «champs d'activité» (Services d'état-major, Politique et rapport, Personnel, Informatique, Finances, Bâtiments, Service des recours, Bureau de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules). Le but de cette réorganisation est d'obtenir une hiérarchie plus horizontale, une communication plus transparente, un engagement plus souple des collaborateurs et collaboratrices dans plusieurs champs d'activité,

une plus forte responsabilisation; comme le montrent les premières expériences, ces buts sont déjà atteints en bonne partie. L'année a été marquée notamment par l'engagement de certains collaborateurs pendant tout ou partie de leur temps pour des projets de la Direction ou du canton (avant tout NOG, FIS 2000, CCPR). Certains projets ont parfois intégré à court terme des personnes occupant des fonctions clé; de telles opérations, bien que s'inscrivant en dehors du cours normal du travail, permettent de rechercher l'information en amont et offrent la possibilité de rassembler des connaissances au bénéfice de la Direction. Il convient toutefois de surveiller plus particulièrement à l'avenir cette surcharge des personnes occupant des fonctions clé.

6.2.2 **Police cantonale (POCA)**

6.2.2.1 *Généralités*

Expo.02: La Police cantonale est responsable de la sécurité en dehors de l'enceinte d'Expo.02 et sur les axes qui y conduisent; à ce titre, elle a développé avec ses partenaires un concept pour la sécurité qui va entrer en phase de réalisation. Il est prévu de renforcer la police régionale Seeland/Jura bernois par 60 personnes appartenant au corps de la Police cantonale et 15 autres appartenant au concordat des polices de la Suisse du nord-ouest. Des forces de l'ordre supplémentaires fourniront leur aide en cas de situation particulière. La conduite opérationnelle a été simplifiée suite au regroupement de la centrale d'engagement de la police de la ville de Bienne avec celle de la Police cantonale.

Présence visible: Comme en attestent les contacts avec les citoyens et les citoyennes, mais aussi avec les autorités, une plus grande présence en uniforme est souhaitée. Il convient d'augmenter le sentiment de sécurité, même si les statistiques sur la sécurité objective ne mènent pas à la même conclusion. A cet égard, il est frappant de constater l'écho positif venu des communes pilotes qui ont acheté des prestations à la Police cantonale dans le cadre de l'article 12, alinéa 2 de la loi sur la police. La statistique des effractions dans ces communes montre que la présence plus marquée de la police n'a pas influencé notablement la situation du point de vue de la police judiciaire. Il faut cependant répondre autant que possible à cette sensibilité subjective.

Tâches dépassant le cadre policier: De plus en plus, la Police cantonale se voit confrontée au désir qu'éprouve la société de lui confier des obligations dépassant le cadre de la fonction policière proprement dite. De telles intentions peuvent entrer en contradiction avec la nécessité, pour la Police cantonale, de se concentrer sur les tâches essentielles. En particulier, il n'est pas admissible que d'autres institutions usent de ce procédé pour exporter leur propre pression en matière de coût ou de personnel. Si de nouvelles tâches doivent être assumées, il convient de garder à l'esprit qu'elle ne peuvent l'être qu'avec de nouvelles ressources.

Amélioration de l'infrastructure: Deux projets d'une utilité considérable ont pu être achevés: la mise en réseau de tous les postes de police et la création d'un centre logistique dans l'enceinte de la caserne de Berne. Le projet urgent d'agrandissement de l'Ecole de police et du centre de perfectionnement à Ittigen est en voie de concrétisation.

6.2.2.2 *Lutte contre la criminalité*

Situation: Le taux de criminalité a baissé pour la troisième fois depuis 1998 (-1,6%). La Police cantonale a traité un total de 31 669 délits selon le Code pénal et la loi sur les stupéfiants. Les traits marquants de cette criminalité sont une forte propension à user de la violence, une grande proportion d'étrangers et d'étrangères pour les délits commis au sein de bandes organisées – en particulier pour la délinquance touchant le patrimoine ou les stupé-

fiant – ainsi qu'une complexité croissante des enquêtes. Deux homicides, commis à Unterseen et à Münsingen, se distinguent de l'histoire criminelle bernoise par la violence exercée, les motifs et la conviction des personnes qui les ont commis.

ADN: Le système fondé sur l'ordonnance ADNS concernant les profils d'ADN, introduit à l'essai depuis le 15 août 2000, a fonctionné sans problème. La traçabilité de l'ADN constitue une aide précieuse pour l'autorité d'investigation dans sa lutte contre la criminalité. La Police cantonale a établi environ 900 profils personnels et 100 profils d'indices, au profit de la banque de données CODIS, qui rassemble désormais ce type d'information pour l'ensemble de la Suisse. L'institut de médecine légale de Berne traite encore 50 indices supplémentaires (de cas plus anciens également). La saisie de profils ADN de personnes condamnées et exécutant actuellement leur peine s'est avérée judicieuse. Il a été possible d'exploiter 35 corrélations «personne-indice» et 15 corrélations «indice-indice» en tout.

Criminalité informatique: Le groupe spécialisé «criminalité économique» se développera pour se consacrer à la criminalité informatique et économique. En effet, les procédures en cours montrent que les autorités de poursuite pénale doivent se doter de meilleurs instruments pour faire face aux nouvelles formes de criminalité qui émergent dans l'informatique.

Extrémisme de droite: Les milieux de l'extrême-droite ont provoqué en 2001 un total de 22 incidents (20 en 2000), dont 10 (13) cas ont été dénoncés pour usage de la violence physique, infraction à la législation sur les armes ou à la norme pénale contre le racisme. Le nombre de manifestations d'extrême-droite a doublé (13 contre 6 l'an précédent). La lutte contre l'extrémisme de droite met à profit les moyens suivants: prévention par des contrôles de personnes et de véhicules aux abords de manifestations organisées, confiscation d'objets dangereux (armes) et de matériel de propagande à contenu discriminatoire, mise au jour des points de rencontre de ce milieu, mesures de sécurité (lors des manifestations) visant la détection précoce et l'empêchement de confrontations violentes entre extrémistes de droite et extrémistes de gauche. Ces moyens ont permis de rassembler de précieuses connaissances sur ce milieu, qui ont contribué à ce que les délinquants soient rapidement retrouvés et dénoncés.

6.2.2.3 Sécurité routière

Situation: Les accidents de la route enregistrés par la police ont marqué une légère progression, en particulier pour ce qui est des accidents hors localité (+ 8,2%) et sur les autoroutes (+ 10,7%). Le nombre de blessés est lui aussi légèrement supérieur à celui des années précédentes, avec une augmentation nette sur les autoroutes (+ 21,2%). Le nombre de tués recule de 69 à 60. La cause principale des accidents reste l'inattention, qui est invoquée dans 16,1 pour cent des cas (+ 2%). Ceci n'est pas une surprise, puisque le comportement de nombreux usagers de la route s'affirme de plus en plus comme peu consciencieux voire irrespectueux.

Accidents impliquant des piétons sur les passages protégés: Pour la première fois depuis l'introduction, le 1^{er} juin 1994, de la nouvelle réglementation concernant les priorités sur les passages pour piétons, le nombre d'accidents a nettement baissé. L'accent placé sur ce problème depuis de nombreuses années finit donc par déployer ses effets. 290 installations pour piétons ont fait l'objet d'une étude et, dans 66 cas, des améliorations ont été proposées à l'Office de la circulation routière et de la navigation, à l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Cette action, tout comme la sécurisation du trajet scolaire et d'autres mesures ponctuelles de contrôle, concourt à améliorer la situation, après plusieurs années sans résultat notable.

Accidents impliquant des enfants: Cette catégorie d'accidents a connu une hausse de 9,6 pour cent, également pour ce qui est des blessés (+ 7,3%). Le nombre d'enfants tués a connu une baisse

bienvenue, puisqu'il a passé de sept à quatre. Ceci montre l'importance du travail fait au service de la sécurité routière; il convient par ailleurs d'attirer encore plus l'attention des parents sur leur responsabilité.

Conduite sous l'influence d'une drogue ou d'un médicament: Dans ce domaine, il est probable que le nombre de cas cachés est assez important. Le test rapide sur la présence de drogue a dû être abandonné vu ses lacunes. Un nouveau produit est à l'étude.

Trafic lourd: Les poids lourds et les véhicules utilitaires représentent dix pour cent des 11 801 véhicules impliqués dans des accidents. Ce taux est trop élevé si on le compare à l'effectif de véhicules. La convention de prestations passée avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication prévoyait une intensification des contrôles (1200 heures par rapport à l'année précédente). 3352 contrôles de véhicule, 98 contrôles d'exploitation et 194 évaluations OTR ont été effectués en tout. 569 dénonciations ou amendes d'ordres ainsi que 307 contestations (dont 269 liées à l'état) dénotent un taux élevé d'infractions.

6.2.3 Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans la présentation du compte spécial.

L'année 2001 a été marquée par les travaux préparatoires, sur le plan technique et organisationnel, de l'introduction au niveau suisse de diverses nouveautés: le registre fédéral des autorisations de conduire, le permis de conduire format carte de crédit, et l'adoption au 1^{er} janvier 2003 des nouvelles catégories d'autorisations de conduire selon les directives européennes. Les conditions ont par ailleurs été créées pour remplacer l'émolument actuel par un système de rabais plus convivial. Le projet «Avenir» s'est chargé des travaux préparatoires à l'extension de la capacité d'expertise, en conséquence de l'accord sur les transports terrestres; il a concentré son évaluation sur la construction de nouvelles halles d'expertises dans l'Oberland bernois et, pour ce qui est du trafic lourd, dans la région de Berne.

L'introduction d'un nouveau logiciel pour la centrale d'appel s'est avérée difficile, qu'il s'agisse des relations avec le fournisseur, des questions d'organisation, ou de l'avis de la clientèle. Comme ASCOM n'assure l'entretien du système plus que pour une période restreinte, il a fallu examiner la question de son remplacement six mois déjà après son introduction. Les évaluations faites montrent toutefois que la téléphonie au sein de l'office induit des exigences techniques élevées, puisqu'elle connaît des pointes journalières de 500 appels par secteur (soit parfois jusqu'à 1500 appels pour l'ensemble de l'office). La technique permet il est vrai de répartir la charge au cas par cas, mais non de compenser les ressources limitées en personnel.

D'une manière générale, la pression exercée sur le personnel croît constamment, qu'il s'agisse du travail quotidien ou au sein de projets. L'environnement de travail se complexifie, surtout vu les travaux en cours pour l'introduction de NOG 2000 et de ses instruments (FIS 2000, notamment). Les postes sont liés à de plus hautes exigences, ce qui peut poser des problèmes de recrutement dans un marché prospère. Les responsables hiérarchiques ont de plus en plus de difficultés à fidéliser leur personnel et à favoriser son développement.

L'office s'engage sur le plan intercantonal au sein de projets d'introduction concernant le permis format carte de crédit, le registre des autorisations de conduire et l'attestation d'assurance électronique.

6.2.4 Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)

6.2.4.1 Direction de l'Office

L'état-major a pu être complété par l'engagement de spécialistes idoines (juriste, spécialiste IT, contrôleur).

Le personnel réduit par suite des mesures d'assainissement a à nouveau été confronté à des difficultés dans des domaines vitaux du champ d'activité de l'office, tels que la sécurité, pour assurer correctement le minimum requis.

Les frais d'exécution ont dû, cette année aussi, être couverts par un crédit supplémentaire. Etant donné qu'ils sont largement déterminés par des facteurs non influençables (pratique des condamnations appliquée par les tribunaux, Train Street), il est difficile d'anticiper en la matière et de ce fait, sans inscription d'une réserve peu précise au budget, un dépassement du budget n'est jamais exclu. La mise en place d'une structure affinée des comptes permettra à l'avenir un contrôle plus strict de l'évolution des coûts.

6.2.4.2 Section de l'application des peines et mesures

Les mises en détention pour l'application des peines et mesures ont pu être effectuées presque sans problème. La mise en détention demeure difficile pour les personnes considérées comme dangereuses condamnées à une mesure de placement, pour lesquelles il n'existe que quelques places onéreuses dans deux cliniques psychiatriques sises à l'extérieur du canton.

L'acquisition de logiciel pour le registre des jugements pénaux a dû être reportée, étant donné les nouvelles exigences prévues par la loi sur l'application des peines et mesures.

La Commission d'évaluation de la dangerosité de personnes prévenues, condamnées ou internées ainsi que la section qui réunit les bases de décision ont atteint, avec 32 dossiers, la limite de ce qui est encore faisable. Une augmentation du nombre de ces dossiers aurait pour conséquence une prolongation des délais.

Des lignes directrices sur l'exécution des mesures de traitement ambulatoires ont pu être créées, avec la participation déterminante de la section, au sein du concordat sur l'exécution des peines.

6.2.4.3 Service de la probation

L'année 2001 a été marquée par diverses tensions entre économies, transformations et réductions, d'une part, et, d'autre part, nette augmentation d'une clientèle dont la dégradation de l'état psychique et physique rend l'intégration de plus en plus difficile.

Etant donné les effectifs limités du personnel, la collaboration avec la Fondation Felber et l'association Wohnbrügg a été développée. Ces dernières années, le travail social dans les prisons, considéré par tous les spécialistes comme capital, n'a pas pu être pleinement garanti, au vu du nombre de cas concernés.

1077 demandes d'accomplissement de travaux d'intérêt général ont été acceptées. C'est ainsi que 77298 heures de travail ont été fournies pour les infrastructures sociales. Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique avec l'encadrement social ont été testés, du 1^{er} septembre 1999 à fin 2001, sur 67 exécutions, dont 10 ont dû être interrompues. Ces deux nouvelles formules se sont avérées jusqu'ici particulièrement efficaces en raison de leur caractère social constructif et de leur coût moins élevé que celui de l'exécution des peines en mode stationnaire pour les détentions de courte durée. Elles doivent par conséquent être développées.

6.2.4.4 Etablissements de Thorberg

L'année 2001 s'est déroulée sans incident particulier. Force est cependant de constater une fois de plus l'augmentation de l'usage de la force, notamment parmi les jeunes détenus. Aucune évasion n'est à relever. Les conteneurs provisoires utilisés pour la détention préventive ont été démontés et le contrat de bail a pu être cédé au nouveau locataire. Le plein emploi des détenus a été largement assuré, mais a nécessité un travail considérable pour l'acquisition des commandes, eu égard aux prix désavantageux du marché. L'amélioration de la sécurité de la construction (fenêtres grillagées avec détection) a été poursuivie avec le concours de l'Office des bâtiments et avec l'installation, commencée en fin d'année, d'un groupe électrogène de secours. Un léger recul continu du taux d'occupation (taux d'env. 90%) a permis d'alléger la liste d'attente, mais a conduit aussi à une diminution des recettes. De nombreuses visites du monde politique, de l'administration, de la justice et des hautes écoles ont animé la vie quotidienne des établissements.

6.2.4.5 Etablissements de Witzwil

Le taux d'occupation dans l'exécution des peines, de 89,2 pour cent, a légèrement augmenté par rapport à celui de l'année précédente.

La section de détention de phase préparatoire et de la détention en vue du refolement (taux d'occupation de 62,5% pour des détentions d'une durée moyenne de 44 jours) a dû fermer ses portes pour cause de diminution passagère de la demande.

En collaboration avec l'Inspection de la protection de la nature, 20 hectares de surface cultivable ont été transférés en prairies extensives, au titre de compensation écologique. En novembre, des terrains (85 hectares) ont été cédés dans cadre de la construction de la route T-10.

Le trekking effectué en 2001 dans le massif montagneux, de Kandersteg à La Lenk, a été à tous points de vue un succès. Lors de la conférence de presse à la cabane du CAS «Lämmernhütte», à 2500 mètres d'altitude, le chef de la direction, ainsi que le chef et le directeur des établissements ont pu se convaincre de l'excellente prestation des six infirmes et des 16 sherpas (détenus).

6.2.4.6 Etablissements de Hindelbank

Le nombre des détenues a passé de 76 à 87, et le taux d'occupation de 68 à 78 pour cent. Mais de manière générale, la demande a été plus faible que l'année précédente, de telle sorte qu'une section a été fermée pour des raisons économiques onze mois durant. Le personnel qu'elle occupait a été affecté à l'exploitation, très gourmande en effectifs, de la section de haute sécurité. Le nombre des femmes détenues pour acte de violence, ainsi que celles qui viennent des régions ravagées par la guerre et qui sont enclines à la violence, a augmenté. Des travaux de réfection et de transformation ont été effectués au nord du château, dans la section fermée pour la mère et l'enfant, ainsi que dans la dépendance de la section fermée de Steinhof (Berthoud). Le magasin de Jegenstorf a été fermé à cause de la marche insatisfaisante des affaires. Une doctoresse en chef de l'hôpital régional de l'Emmental a été engagée à 40 pour cent comme doctoresse des établissements, et une doctoresse indépendante l'a été comme gynécologue. Le chef de l'administration a été nommé suppléant de la directrice.

6.2.4.7 Etablissements de St-Jean

L'exploitation de la nouvelle section fermée d'observation et de tri a débuté en juillet. Elle est affectée à l'observation du comportement et à la détermination des aptitudes des détenus souffrant de

troubles psychiques complexes et présentant un danger potentiel important.

Il apparaît que la détention de l'ensemble de la population carcérale aux ressources psychiques de plus en plus limitées est de plus en plus difficile, et donc aussi de plus en plus dangereuse. Les établissements de St-Jean se muent de plus en plus en institution psychiatrio-judiciaire. Il est essentiel de disposer de ressources humaines en suffisance pour assurer l'encadrement approprié de cette population carcérale particulière et appliquer les mesures de protection requises.

Le traitement et l'encadrement sont axés sur la thérapie; c'est avant tout pour cette raison que l'établissement jouit d'une réputation particulièrement bonne auprès des tribunaux, autorités de placement et services médico-légaux. Le taux d'occupation était de 98,75 pour cent.

6.2.4.8 *Foyer d'éducation de Prêles*

Suites aux remarques du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), il a fallu permettre aux détenus aux arrêts disciplinaires d'effectuer chaque jour une promenade à l'air libre, avec le concours de Securitas pour des raisons de personnel. D'autre part, il a fallu réduire l'offre de six places pour obtenir un encadrement mieux proportionné; actuellement 14 adolescents sont suivis par cinq ou six pédagogues, ce qui décharge quelque peu le personnel. D'où une légère baisse du taux d'occupation, ramené à 80 pour cent.

Le foyer abrite en moyenne, sous un même toit, 60 adolescents de 15 à 18 nationalités, dont une moitié vient de Suisse romande et l'autre de Suisse alémanique.

Trois adolescents ont terminé leur apprentissage, et neuf leur formation élémentaire. Le niveau scolaire a sensiblement baissé, avec pour conséquence une diminution du nombre d'apprentissages et une augmentation de celui des formations élémentaires.

La réfection de la cuisine a pu être achevée à la fin de l'année; le foyer dispose à présent d'une cuisine adaptée aux exigences actuelles pour un apprentissage.

6.2.4.9 *Foyer d'éducation Lory*

L'année a été marquée par la poursuite des travaux entrepris l'année précédente, le plan d'éducation a notamment été réexaminé et affiné. La planification de l'éducation individuelle et des mesures d'encouragement doit permettre la définition d'une action pédagogique structurée et d'une parfaite transparence.

Une deuxième section dotée de six places supplémentaires a été ouverte en mars du présent exercice. Le recrutement d'un personnel spécialisé et dûment formé a été extrêmement difficile, onéreux, et s'est avéré un travail de longue haleine. Aussi, faute de personnel en suffisance, la section a dû être fermée dès le mois d'août. Le taux d'occupation moyen du foyer était de 85 pour cent. La demande dépassait largement l'offre en places disponibles. Etant donné que les adolescents sont en règle générale confrontés à d'importantes situations de crise, il faut actuellement prévoir un délai d'attente de deux mois, considéré comme insatisfaisant lorsqu'on envisage une détention dans ce foyer. La réfection complète prévue améliorera considérablement la situation.

6.2.4.10 *Prisons du canton de Berne*

Les principaux objectifs, portant notamment sur l'amélioration de la sécurité (prévention des évasions et des fuites), l'optimisation des déroulements de l'exploitation, les cours de perfectionnement du personnel et l'entretien du bâtiment, ont été atteints.

Le contrôle régulier des cellules a permis la découverte de différents instruments d'évasion et a ainsi empêché toute tentative, à telle enseigne que l'on n'a enregistré aucune évasion durant l'année.

Le taux d'occupation des prisons de détention préventive, de 75 pour cent, et la mise en place d'un système électronique ont permis de fermer les prisons de district durant les vacances, ce que nous nous proposons de faire aussi à l'avenir de manière sporadique.

La formation et les cours de perfectionnement du personnel, assurés par paliers, ont été dispensés dans différents domaines au plan de la responsabilité de la conduite et de l'encadrement des détenus.

6.2.5 **Office de la population et des migrations**

6.2.5.1 *Généralités*

L'exercice 2001 a été une épreuve importante pour les collaborateurs de l'Office de la population et des migrations réparti entre trois sites, du fait qu'ils ont dû déménager, à l'exception du Service des passeports et des 24 offices de l'état civil, à l'Eigerstrasse fin 2000, début 2001. L'infrastructure a été réinstallée en l'espace de quelques semaines. Les prestations de service telles que la poste et la chancellerie, jusqu'ici partiellement fournies par la POM, ont été entièrement réorganisées au sein de l'office.

6.2.5.2 *Service de l'état civil et des naturalisations*

Le Service de l'état civil et des naturalisations du canton de Berne travaille depuis deux ans dans de nouvelles structures. Il lui a été possible, après une période d'initiation relativement chargée par un surcroît de travail au plan organisationnel, de recueillir ses premières expériences. La professionnalisation dans l'engagement des moyens et au plan du personnel a porté ses fruits, notamment en matière d'efficacité. Le travail autrefois accompli par plus de 350 personnes réparties entre 185 offices de l'état civil l'est désormais par 115 personnes en poste dans 24 offices. Le taux moyen d'occupation des agents et agentes des offices de l'état civil a pu être abaissé de 87 à 71 pour cent. Les projets «ZIWA01» (offices de l'état civil en mutation) et «ZBD-fit» (réorganisation de la division centrale de l'état civil et des naturalisations) ont permis de réexaminer à fond et d'optimiser le déroulement du travail, puis de l'inscrire dans un manuel de procédure. Tous les collaborateurs et collaboratrices ont ainsi eu la possibilité d'approfondir leurs connaissances professionnelles. L'année écoulée, comme la précédente, a servi à préparer l'introduction de l'informatisation du registre de l'état civil prévue pour 2003. La révision de documents mal tenus à jour s'est avérée nécessaire pour éviter toute perte de temps lors de l'établissement de documents d'état civil, puis du transfert des données dans ledit registre informatisé. Il a fallu à nouveau engager du personnel auxiliaire compétent pour l'exécution de ce travail.

Grande fut la déception de celles et ceux, au demeurant nombreux, qui avaient compté sur une réglementation nouvelle et plus ouverte de la tenue des noms, lorsque l'Assemblée fédérale rejeta le 22 juin 2001 le nouveau droit au nom. Les époux qui veulent porter le nom de la femme comme nom de famille après leur mariage doivent donc, comme jusqu'ici, engager une procédure administrative en faisant valoir de justes motifs (cf. art. 30, al. 2 CCS). Bien que non soumise à un émoulement, cette procédure n'est pas conforme au principe d'égalité entre homme et femme. 92 (93) autorisations ont été délivrées pour les demandes déposées sur la base de ce principe. 200 (173) demandes de changement du nom de famille ou du prénom déposées pour différentes raisons ont été acceptées. En revanche, 62 (68) autres ont été rejetées ou considérées comme sans objet, du fait que les conditions n'étaient pas remplies selon la pratique en vigueur ou pas conformes à la jurisprudence.

Le Grand Conseil a naturalisé à la demande du Conseil-exécutif 2065 (1339) personnes originaires de 66 (54) Etats. La plupart de ces personnes étaient originaires de Yougoslavie (434), de Turquie (319), d'Italie (242), de Macédoine (123), de Croatie (131), du Sri Lanka (284), de Bosnie-Herzégovine (79) ou du Viêt-nam (72). Une fois de plus, le nombre des naturalisations s'est considérablement accru par suite de la diminution de celui des cas en suspens obtenue notamment par l'engagement d'un personnel auxiliaire.

Le nombre total des naturalisations a été de 587 (367) pour les parents et leurs enfants, et de 573 (369) pour les jeunes qui ont grandi en Suisse et dont la demande a été déposée avant leur 25^e année, bénéficiant ainsi de facilités au plan cantonal. Durant la même période, 1677 (1691) étrangers et étrangères, sur décision de l'Office fédéral des étrangers, ont obtenu le droit de cité de la commune d'origine bernoise d'un membre suisse de la famille (épouse, époux ou parent).

6.2.5.3 Service des migrations

2001 a été une année plus tranquille que la précédente, où l'on avait connu des situations extraordinaires en ce qui concerne les étrangers et surtout l'asile à la suite du conflit du Kosovo. La population étrangère de résidence permanente s'est accrue de 3760 personnes, alors que celle des requérants d'asile et des personnes provisoirement enregistrées a baissé de 1193 personnes. En incluant les personnes disposant d'un permis saisonnier ou de courte durée, l'immigration a atteint au cours de l'année écoulée le chiffre de 2919 ressortissants étrangers. Fort heureusement, ce chiffre a progressé plus ou moins de la même manière que celui des étrangers exerçant une activité professionnelle. En revanche, celui des personnes qui ont quitté la Suisse ou qui ont été reconduites dans leur pays a considérablement baissé, du fait que le programme d'aide au retour des réfugiés avait amené un très grand nombre de victimes de la guerre du Kosovo à regagner leur pays l'année précédente. Quant aux requérants d'asile venant d'Afrique du Nord ou d'Afrique occidentale, dont le refoulement est soumis à l'établissement de leur véritable identité nécessitant un important travail, leur nombre est en nette hausse.

L'ancienne Police des étrangers a été entièrement réorganisée au 1^{er} janvier. A cette occasion et à cette date, elle a été baptisée Service des migrations. Le déménagement des unités organisationnelles réparties entre trois sites, ainsi que la procédure de travail inhabituelle et la composition des équipes, ont provoqué au début de grands retards dans le traitement des demandes de permis d'entrée et de permis de séjour. Mais après une période d'accoutumance, la qualité des prestations s'est améliorée de manière continue à partir du printemps. L'examen des résultats effectué à fin 2001 a confirmé le bien-fondé des décisions qui avaient été prises, de telle sorte qu'il ne restait plus qu'à procéder aux corrections de détail. Les nouvelles structures sont bien acceptées et le service à la clientèle s'est considérablement amélioré, hormis le traitement du courrier et la gestion des dossiers. Le système des papiers reliés est suranné, dépourvu de clarté et inadapté au volume de travail actuel. D'où la constitution d'un groupe de projet qui étudie depuis l'automne l'informatisation de l'archivage.

6.2.5.4 Service des passeports

Le Service des passeports a traité un total de 73527 passeports, dont 30164 nouveaux passeports, 38289 prolongations et 5074 inscriptions d'enfants. Comme on pouvait s'y attendre, ce nombre est inférieur à celui de l'année précédente, année record à cause de l'intervalle de cinq ans. Les périodes de forte affluence ont pu être gérées grâce au concours des collaborateurs d'autres unités organisationnelles de l'office et à l'engagement de personnes dans le cadre des programmes d'occupation.

6.2.5.5 Police industrielle et communale

Plusieurs actes législatifs concernant le champ d'activité de notre service ont été révisés ou approuvés à l'échelon fédéral ou cantonal au cours de l'exercice écoulé. La Confédération a procédé à la révision de la législation sur les armes et, avec le concours de la POM et de l'OPM pour certains points, la révision complète de la législation sur les loteries. La procédure d'attribution des autorisations d'exploitation des maisons de jeu, désormais achevée, a modifié le paysage du canton de Berne quant à ses casinos. Les travaux de surveillance et de mise en œuvre n'incombent plus directement à l'autorité cantonale.

6.2.6 Office de la sécurité civile et militaire (OSCM)

Mise en œuvre de la loi sur les situations extraordinaires (LEExtra)

La période transitoire d'adaptation des structures et de mise en œuvre des préparatifs pour les situations extraordinaires s'est achevée, comme prévu par la LEExtra, fin 2001. Elle a notamment permis d'établir quatre procédures de base portant sur les points suivants: appréciation des dangers et des risques, régionalisation de la protection civile, création des bases légales contraignantes comprises, élucidations concernant le rattachement à un centre régional de compétences et approbation des mandats et des conventions de prestations. La plupart des communes ont atteint ces objectifs. 122 d'entre elles, sur les 400 que compte le canton, se sont définitivement regroupées en 20 organisations de protection civile (OPC), auxquelles s'ajoutent 254 autres communes en passe de créer 47 OPC. Cinq communes se sont rattachées à une OPC sise à l'extérieur du canton. Il ne reste donc que 19 communes, qui demeurent autonomes en raison de leur taille ou du fait qu'elle ne se sont pas encore engagées concrètement dans la procédure de régionalisation. Force est de constater que les adaptations nécessaires provoquent une réaction défensive de la part d'un à deux pour cent de toutes les communes. Le canton comptera finalement 80 à 90 OPC. 13 communes n'ont pas encore choisi leur rattachement à une CRC. Comme la structure de l'instruction ne peut être financée que par une participation solidaire de toutes les communes, des mesures incitatives ont été prévues en conséquence. Une bonne collaboration avec les préfets et les préfètes est essentielle à la réussite des projets de réforme et à la réalisation de l'état de préparation à l'engagement.

Etat de préparation à l'engagement des organes de conduite de district (OCDi)

Tous les travaux administratifs en suspens ont été exécutés, sauf ceux qui concernent les districts de Berne et de Bienne, où les conditions sont légèrement différentes. C'est ainsi que les membres des OCDi de ces deux districts ont été nommés pour un mandat allant jusqu'en 2004 et que les données personnelles ont été remises à jour.

Instruction et information

Les offres de cours de l'OSCM ont connu un réel succès. Environ un millier de personnes ont visité nos ateliers axés sur la procédure de consultation concernant la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population. Quant aux participants aux séances d'information sur la régionalisation et sur l'aide psychologique d'urgence, leur nombre n'a que légèrement baissé. Pour la première fois, les organes communaux de conduite ont pu participer, moyennant paiement, à un cours de base sur la sécurité publique et les membres des modules pour l'assistance spirituelle en cas d'urgence ont achevé la deuxième étape de l'instruction de base ou effectué un exercice d'une semaine dans un service des urgences. Les représentants des sapeurs-pompiers, de la police et des ser-

vices de sauvetage ont suivi, dans le cadre de la protection de la population, des cours réservés aux spécialistes du terrorisme C, dispensés au laboratoire AC de Spiez.

Le succès de l'offre de cours ne saurait faire oublier le cruel manque d'instructeurs qualifiés de la protection civile auquel il faudra faire face dans les années à venir. D'une part, la durée de l'instruction aura pratiquement doublé lors des réformes en cours. D'autre part, les besoins en instruction, après un fléchissement passager consécutif à la procédure de régionalisation, s'accroîtront à nouveau; l'instruction se développera dans le cadre du projet ZIBE (protection civile dans le canton de Berne à partir de 2004).

Exercice d'alerte générale HERMES II

L'exercice d'alerte générale HERMES II a permis à la centrale nucléaire de Mühleberg et à l'organe de conduite cantonal d'étudier soigneusement la prévention des pannes et de tester la collaboration avec les organes fédéraux. L'information et la communication ont été l'objet d'une attention particulière. Les concepts existants se sont avérés parfaitement utilisables et adéquats, tout en faisant apparaître la nécessité d'une optimisation. L'échange d'informations doit être accru par des voies institutionnelles, et l'on constate un besoin de rattrapage dans l'instruction pour les communes de la zone II CCM. Les failles de la conception et les lacunes de l'information seront traitées plus à fond sur la base du rapport final.

Interventions pour Lothar et Chapf

Le soutien dans les travaux de remise en état de la forêt bernoise (dommages occasionnés par Lothar) a été maintenu. 7200 personnes en tout ont accompli 35 000 jours de service au cours de 214 interventions. L'accent a notamment été mis sur le déblaiement, à titre préventif, des lits des ruisseaux. Les interventions pour la réparation des dommages les plus importants s'achèveront dans le courant de 2002.

Le dynamitage de la zone rocheuse du Chapf a nécessité un important travail de coordination et de soutien à l'arrondissement d'ingénieur en chef I et de l'organe de conduite communal (OCCne) d'Innertkirchen. Les préparatifs pour les réseaux de liaisons, de barrage et d'observation, ainsi que l'organisation de l'aide interrégionale, incombaient à l'OSCM.

Réforme des structures

La création de l'OSCM le 1^{er} janvier 2002 et l'exécution des projets NOUGA et SYBERZ ont permis d'achever avec succès les réformes structurelles fondamentales de l'armée et de la protection civile. Les développements à venir de l'OSCM et la consolidation de la nouvelle culture d'office nécessitent dans l'immédiat une phase de consolidation. Depuis la définition de la future affectation de la caserne de Berne (instruction des officiers, jeux, cours de communication), les travaux de transformation restant peuvent être dirigés de manière optimale et conforme aux nouveaux besoins. Les garanties financières du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) sont fournies. Les travaux préparatoires relatifs au statut particulier du Jura bernois ont permis de fixer les responsabilités et de définir dans une convention de prestations les tâches et les compétences du chef de l'administration militaire (f).

Administration militaire

Le service des contrôles militaires administre 941 états-majors/unités de la Confédération, dont 132 du canton, comptant un effectif total de 95 071 militaires (troupes cantonales: 17 623 militaires). Sur les 7127 militaires des troupes cantonales; 1897 ont demandé le renvoi de leur service (26,6%). 1568 ont été acceptées, ce qui correspond à un taux de 22 pour cent des convocations envoyées. Le fait de négliger les services a entraîné 6932 (5327) décisions disciplinaires. Les non-paiements ont conduit à 712 (484) décisions de conversion en jours d'arrêts, et 71 (50) infractions ont été soumises au verdict de la justice militaire. 3180 (3323) militaires de la classe

d'âge 1959 ont été libérés de leurs obligations militaires lors de 27 fêtes de libération.

Administration de la taxe d'exemption de l'obligation de servir (ATEO)

Le solde du compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir équivaut à un rendement brut de 16 948 164 francs, soit 1840 451 francs de moins que l'année précédente. La part du canton se monte à 3 389 632 francs, soit 282 863 francs de moins qu'une année auparavant. Le nombre de personnes imposées était de 43 767 (51 215). Il a fallu engager 3233 (2996) mises aux poursuites pour recouvrer un montant compensatoire de 1 659 253 francs (CHF 1 696 916.-). Le nombre des oppositions et des requêtes s'est monté à 2109 (2589). Celui des recours est tombé de 26 à 23.

Affaires pénales et arrêts

339 astreints au service ont été convoqués pour subir, pour cause de service manqué, une sanction privative de liberté après le service ou hors service à la caserne de Berne. Pour 73 d'entre eux, les peines d'arrêts ont été converties en amendes. Sur les 266 restants, 66 ont purgé leur peine. Dans tous les autres cas, il a fallu demander l'intervention de la police. La procédure nécessitera désormais une autre organisation de l'exécution des arrêts hors service. Les travaux préparatoires en vue d'une externalisation de cette tâche dans le respect de la loi débiteront en 2002, en collaboration avec la prison régionale de Bienne.

Aide aux soldats bernois

La fondation «Aide aux soldats bernois» a son siège à l'OSCM. La perte de la souveraineté militaire cantonale nécessitait une adaptation des statuts et du règlement de soutien. La nouvelle direction installée en 2001 a effectué les travaux préparatoires de telle sorte que les nouvelles bases pourront être soumises à approbation. Désormais, les personnes astreintes à servir dans la protection civile bénéficieront de prestations pour autant que la situation désespérée où elles se trouvent soit imputable au service accompli ou à un cas de force majeure.

Externalisation

Lors de la mise sur pied de l'OSCM, il a fallu réexaminer l'exécution des tâches fondamentales. D'où la décision d'externaliser la réception des abris privés et de confier cette tâche à des responsables des communes spécialement formés. Un cours de huit jours leur a été dispensé pour les préparer à cette tâche. Les émoluments d'un montant de quelque 121 000 francs perçus jusqu'ici par le canton ont été remboursés aux communes.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2001

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	15	10	15,00	8,80	23,80
Police cantonale	1 185	152	1 180,08	136,25	1 316,33
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	460	214	447,90	149,09	596,99
Office de la population et des migrations	57	120	50,60	82,95	133,55
Office de la sécurité civile et militaire	76	9	75,30	7,90	83,20
Total au 31. 12. 2001 ¹	1 793	505	1 768,88	384,99	2 153,87
Comparaison avec l'exercice précédent	- 51	+ 38	- 46,61	+ 22,26	- 24,35

¹ Sans le personnel auxiliaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 2001 (sans office NOG)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve ¹
Secrétariat général	8 381,292	3 068,053	4 136,039 ²
Police cantonale	112 871,756	111 598,746	1 273,010
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	50 739,664	49 997,623	742,041
Office de la population et des migrations	12 127,800	11 883,343	244,457
Office de la sécurité civile et militaire	8 134,800	7 870,567	264,233
Total Direction	192 255,312	184 418,322	6 659,780 ²

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Dont 1177,200 points versés à la réserve du Conseil-exécutif.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le Conseil-exécutif a nommé M. Peter Furrer au poste de Secrétaire général à partir du 1er mai. M. Furrer succède à M. Beat Hegg, dont il était le remplaçant, et qui pour sa part se consacre désormais au Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. A la même date, MM. Andreas Michel et Jean François Jöhr ont été nommés Secrétaires généraux suppléants.

6.3.3 Formation

Tous les offices ainsi que la Police cantonale ont organisé, comme à l'accoutumée, divers cours de formation dans les différentes spécialités. De plus, les cadres de toutes les unités organisationnelles ont suivi des cours particuliers portant sur les projets NOG et FIS 2000 (sur les thèmes suivants: processus de mutation conditionné par NOG, contrôle de gestion, saisie du temps de travail et des prestations, comptabilité analytique).

6.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Groupe égalité de la POM (GTP) s'est principalement penché sur les moyens de concilier travail et famille. Les offices et la Police cantonale ont développé des projets d'encouragement du temps partiel; ces projets ont été approuvés par la directrice de la POM. Une prochaine étape visera le relèvement de la part de femmes parmi les cadres de la POM. Des quelque 2640 personnes employées à la POM, 481 hommes ont de telles charges, et seulement 88 femmes. Cette situation doit changer. Il s'agit d'élaborer des bases et de proposer des solutions; pour ce faire, le GTP bénéficiera du travail de deux psychologues qui, dans le cadre de leur travail de licence, et sous la direction du prof. Norbert Semmer, rassembleront des informations au moyen d'entretiens et de questionnaires. Un rapport sera à la disposition du GTP en été 2002.

6.3.5 Remarques

6.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

D'après la conception de la planification politique générale, c'est pour l'essentiel dans le rapport de gestion qu'il est rendu compte de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation. Le rapport de gestion de 2001 fait donc office de rapport de mise en œuvre, tel qu'il est normalement publié en fin de législature. L'introduction du programme gouvernemental de législation 2003 à 2006 rendra également compte brièvement de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 1999 à 2002, et ce, à titre de base du nouveau programme.

812 Champ d'activité Police

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
812.1 Optimiser la coopération de la police dans le canton de Berne.			
812.1.1 Créer les conditions permettant de centraliser les services spécialisés de la police judiciaire sous la responsabilité de la police cantonale.	1	Dès 2002	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2002 du nouveau contrat passé avec la ville de Berne pour ce qui concerne les tâches de police judiciaire.
812.1.2 Intensifier la lutte contre le crime organisé.	1	Dès 2001	Mise en œuvre de l'analyse criminelle opérationnelle dans le traitement des cas; développement de la lutte contre la criminalité informatique.
812.1.3 Recourir de manière suivie au marketing de la sécurité pour renforcer la sécurité objective et subjective de la population.	2	Instrument permanent	Au moins un projet réalisé dans chaque district. Continuation dans le sens d'une mesure permanente.

814 *Champ d'activité Protection et sécurité*8141 *Protection de la population et aide en cas de catastrophe*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8141.1 Assurer la maîtrise des situations extraordinaires et la protection de la population sur la base de la nouvelle loi sur les situations extraordinaires (LEExtra), en tenant compte de la modification de la loi fédérale sur la protection civile.		Instrument permanent	Pas de situation extraordinaire en 2001.
8141.1.1 Mettre en application les principes de la LEExtra et des ordonnances et garantir les capacités d'intervention en cas de situation extraordinaire.	1	En cours, doit être achevé en 2001/2002.	La mise en application de la LEExtra est en grande partie accomplie. Les dernières lacunes sont comblées lors des contrôles de l'OSCM.
8141.1.2 Adopter une nouvelle politique de la protection civile.	2	H 2003/2004	Le projet d'un plan directeur cantonal a été suspendu. Le projet ZIBE (protection civile du canton de Berne) évaluera l'avenir de la protection civile bernoise selon les directives fédérales.

816 *Champ d'activité Privation de liberté et mesures d'encadrement*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
816.1 Remédier aux problèmes de locaux et améliorer notamment la situation concernant l'exécution des mesures pour les détenus dangereux.			
816.1.1 Créer une station fermée d'observation et de tri à Saint-Jean et une division psychiatrique fermée à l'Hôpital de l'île destinée aux détenus en préventive et aux détenus souffrant de troubles psychiques aigus, compte tenu du fait que la division cellulaire devra de toute façon être déplacée.	1	2003	Station d'observation et de tri: entrée en fonction en juillet 2001. Division psychiatrique: calendrier retardé (mise en œuvre liée à la planification de l'Hôpital de l'île), construction repoussée d'un an; exploitation dès l'automne 2003.
816.1.2 Poursuivre la rénovation générale des établissements pénitentiaires et construire de nouvelles prisons.	1	2006	Prison régionale de Thoun: entrée en fonction le 1 ^{er} décembre 2001. Prison régionale de Berthoud: concours terminé; acquisition du terrain en cours; entrée en fonction en 2006.

6.5 **Programme législatif (aperçu)**

Etat au 31 décembre 2001

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation			6.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Loi sur le commerce et l'industrie	5	En vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2000	– Loi sur les loteries	0	2003/2004
– Loi sur les étrangers et les étrangères	0	Encore indéterminée	– Loi sur le film	0	2003/2004
– Loi sur l'introduction du Code pénal suisse	5	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2001	– Loi sur les situations extraordinaires	0	2003/2004
– Loi sur la circulation routière	1	2003	6.5.4 Autres projets		
– Loi sur l'exécution des peines et mesures	2	2002/2003			
6.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats			0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
– Loi d'organisation (répartition des tâches SAP/POM)	1	2003	1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
			2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
			3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
			4 = préavisé par la commission		

6.6 **Projets informatiques (aperçu)**

Office	Projet/Application	Investissement (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus, remplacements annuels/renouvellement infrastructure GEKO	1 350		dès 1999
POCA	Câblage universel, tranche annuelle	340	36	dès 2001
OCRN	SUSA+, remplacement de l'application A02	2 200	1 400	1999–2003
OCRN	Registre des autorisations de conduire/permis format carte de crédit	1 260		2001–2003

6.7 **Contrôle des résultats des subventions cantonales**6.7.1 **Vue d'ensemble**

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4630	POM00001	Contribution au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire	S/1999	ACE 324 du 17 octobre 2001	Contrôle des réserves et réduction de l'indemnité journalière

6.7.2 **Commentaire**

La Fondation du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a été créée en 1977 sur la base d'une décision de la Conférence des directeurs et des directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP); il s'agit d'une fondation au sens de l'article 80 ss du Code civil, et son siège est à Fribourg. Son but est de dispenser aux personnes actives dans l'application des peines et mesures aux adultes la formation et le perfectionnement nécessaires, et ce sur le plan théorique et pratique. Les cantons paient actuellement une participation aux coûts

de 1 franc 60 par détenu et par jour de subsistance dans un établissement du canton.

Le rapport final montre qu'en matière de formation du personnel des établissements bernois, il faut continuer de mettre à profit les services du CSFPP. Le canton de Berne garantit à cette institution le versement du montant déterminé par la CCDJP à titre de contribution aux coûts. En parallèle, la POM a reçu le mandat d'agir auprès de la CCDJP afin de ramener au plus vite le patrimoine et les réserves à une taille économiquement plus viable. Il convient également d'abaisser au plus tôt le montant de l'indemnité (actuellement CHF 1.60 par personne et par jour).

6.8 **Autres projets importants (aperçu)**

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 2001	Achèvement des travaux
POCA	Contrat de collaboration Police cantonale/Police de la ville de Berne	Terminé	2001
POCA	Expo.02, mesures de police	Planification/mise en œuvre	2002
POCA	Unification de la police de Thoune	Etude préparatoire terminée/planification en cours	2002
POCA	Fusion des centrales d'engagement de la Police de la ville de Bienne et de la Police cantonale à Bienne	Terminé	2001
POCA	Contrats de collaboration Police cantonale/communes (prise en charge par la POCA de tâches de police communale)	Projet pilote en cours/évaluation	2002
POCA	Ecole de police commune au sein du concordat de la Suisse du nord-ouest	Etude préliminaire	2009
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	6 ^e année d'exploitation	Fin 2002
OPLÉ	Arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, projet pilote	Opérationnel depuis l'automne 1999	2002
OPLÉ	Etablissements de Thorberg, plan global de la sécurité extérieure	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2006
OPLÉ	Foyer de Prêles, transformation et agrandissement de la section disciplinaire	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2003
OPLÉ	Foyer Lory, réfections	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2003
OPLÉ	Travail personnel sur le délit et réparation des torts – modèle bernois (TaWi)	Projet en cours	2003
OPM	Projet PASS 03: préparation de l'introduction dès 2003 du nouveau passeport suisse (locaux et organisation)	Mandat de projet à l'Office des bâtiments pour l'adaptation des locaux sis Kramgasse 20; projet d'organisation en préparation; mise en œuvre en été 2002	2002
OPM	Projet ELAR (archivage informatisé des registres des étrangers)	Concept sommaire terminé; préparation de l'appel d'offres OMC; planification des modifications de l'organisation (dans le cadre des prescriptions fédérales) en cours	2003
OSCM	Mise en œuvre d'Armée XXI, réorganisation de l'administration militaire décentralisée, collaboration en vue du nouveau centre fédéral de recrutement	Suppression du système de chefs de section à titre principal ou accessoire; maintien de chefs de section, dont le poste à Sumiswald (pour l'Emmental) est un organe de contact vers le nouveau centre fédéral de recrutement	Début 2003
OSCM	Congrès suisse pour l'assistance spirituelle en cas de situation urgente	Organisation et préparation en cours	Fin mars 2002
OSCM	Projet ZIBE: protection civile et protection de la population XXI dans le canton de Berne	ACE et rapport terminé; analyse des problèmes en cours	Fin 2004
OSCM	Expo.02, engagement des services de la protection civile (arteplages et soutien POCA)	Concept d'hébergement terminé; prestations de service définies	Fin 2002

6.9 **Interventions parlementaires**6.9.1 **Classement de motions et de postulats**6.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

6.9.1.1.1 Motions

Motion 094/98 Sidler, du 8 juin 1998: Lutte contre le travail au noir (adoptée le 9.9.1998).

La POM a mis en œuvre en 2001 au sein de la Police cantonale (pratique de dénonciation) et de l'Office de la population et des migrations (pratique d'autorisation de travail pour les étrangers) les mesures nécessaires pour lutter contre le travail au noir. Le Conseil-exécutif a par ailleurs déjà confié en 2000 à l'ECO le soin de mener cette lutte; une cellule spéciale interdirectionnelle coordonnera les mesures nécessaires sous la direction du chef de l'OCIAMT.

Motion 221/96 von Escher, du 2 septembre 1996: Priorités du Fonds de loterie (adoptée le 5.5.1997).

Les mesures nécessaires à l'assainissement du Fonds de loterie ont été prises, et celui-ci dispose aujourd'hui de liquidités. Les demandes peuvent désormais être examinées sous le seul aspect des conditions préalables, ce qui garantit une répartition équitable. Une définition plus précise des priorités s'avère superflue, puisque tous les buts d'attribution reconnus sont mis sur un pied d'égalité.

Motion 40/01 Leuenberger, du 6 février 2001: Ouverture d'un centre de compétences dans la région de Langnau (adoptée et classée le 28.11.2001).

Motion 112/01 Lörtscher, du 5 juin 2001: Demandes de naturalisations: dossiers en souffrance (adoptée et classée le 11.9.2001).

6.9.1.1.2 Postulats

Postulat 180/00 Käser, du 11 septembre 2000: Moyens permettant de combattre l'extrémisme politique (adopté et classé le 3.4.2001).

6.9.1.2 *Classement extraordinaire*

6.9.1.2.1 Motions

Motion 006/99 Rytz, du 18 janvier 1999: Réglementation des tests ADN (ch. 1 et 2 adoptés, ch. 3 adopté sous forme de postulat le 10.3.1999).

Il a été répondu comme suit aux demandes de la motion:

Chiffre 1: il a été renoncé à un projet pilote cantonal sur les tests ADN.

Chiffre 2: le canton de Berne ne rassemble et n'utilise des données ADN que dans le cadre des prescriptions fédérales actuelles.

Chiffre 3: dans le cadre de la procédure de consultation concernant la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine, le Conseil-exécutif a clairement précisé que les analyses faites à large échelle ou sur des personnes non soupçonnées de délit ne devraient pas avoir lieu sans leur assentiment ou une ordonnance du juge compétent.

Motion 211/98 Wasserfallen, du 16 novembre 1998: Banques de données sur l'ADN (adoptée le 10.3.1999).

La tenue d'une banque de données sur l'ADN est actuellement réglée par des prescriptions fédérales jusqu'au niveau de l'ordonnance; il est donc superflu de légiférer sur le plan cantonal. Selon la forme définitive que les prescriptions fédérales devraient recevoir en 2002, le droit cantonal devra éventuellement édicter des prescrip-

tions complémentaires. Il a été tenu compte de cette possibilité dans les travaux en cours concernant la loi sur l'exécution des peines et mesures (y compris la modification transitoire de la loi sur la procédure pénale).

6.9.1.2.2 Postulats

Aucun.

6.9.2 **Réalisation de motions et de postulats**6.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

6.9.2.1.1 Motions

Motion 080/99 Zbinden Günter, du 10 mars 1999: Centre d'intervention cantonal pour le sauvetage (ch. 2, 3 et 4 adoptés, ch. 1 et 5 adoptés sous forme de postulat le 1.2.2000).

L'intégration du n° 144 dans la plate-forme d'alarme cantonale fera l'objet d'un concept présenté dans le premier semestre 2002 par le groupe de travail Sauvetage (responsabilité SAP), dans lequel la POM est également représentée. Le thème des bases de sauvetage doit encore être étudié plus à fond.

Motion 007/00 Käser, du 31 janvier 2000: Regroupement des services cantonaux responsables de l'asile à la Direction de la police et des affaires militaires (adoptée le 5.9.2000).

Un groupe de travail où sont représentées la SAP et la POM élabore actuellement des propositions de mise en œuvre de la motion, dont le but est considéré comme important.

Motion 99/01 Grossen, du 13 avril 2001: Poids des véhicules admis sur les routes cantonales (adoptée sous forme de postulat le 7.6.2001, traitement au Grand Conseil en même temps que d'autres interventions dans la même thématique touchant la TTE).

L'Office de la circulation routière et de la navigation (POM) et l'Office des ponts et chaussées (TTE) ont procédé en 2001, à titre de mesures d'urgence, à diverses adaptations de la signalisation. Quelques mesures de construction ont également été prises en 2001, notamment dans l'Oberland bernois. Une liste détaillée des priorités pour ce qui est des autres projets est en cours de préparation sous la responsabilité de l'Office des ponts et chaussées et de la TTE.

6.9.2.1.2 Postulats

Postulat 098/00 Pulver, du 6 avril 2000: Naturalisation des étrangers et étrangers intégrés (adoptée le 6.6.2000).

La révision de la loi sur le droit de cité est en discussion aux Chambres fédérales. Le rapport du groupe de travail prévoit pour certaines catégories d'étrangers (notamment ceux de 3^e génération nés ici) le droit à la naturalisation. Sur cette base, la POM entreprendra en 2002 encore une révision de la législation cantonale, qui tiendra compte de ce postulat.

6.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

6.9.2.2.1 Motions

Motion 053/98 Sidler, du 9 mars 1998: Analyse et perspectives du marché des jeux de hasard dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 15.6.1998).

Les travaux de révision de la loi sur les loteries entrepris en 2001 seront poursuivis en 2002 en tenant compte des bases légales en cours d'élaboration sur le plan fédéral (révision de la loi fédérale sur la loterie). Il sera tenu compte de la motion dans la mesure du possible.

6.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Aucun.

Motion 056/98 Singer, du 9 mars 1998: Procédure d'autorisation des loteries (adoptée sous forme de postulat le 15.6. 1998). La révision de l'ordonnance sur les loteries a été reportée d'une année; elle est désormais en cours et devrait être terminée en 2002.

6.9.2.3.1 Motions

Aucune.

Motion 075/98 Steiner, du 16 mars 1998: Modification de l'ordonnance sur les loteries (adoptée sous forme de postulat le 9.9. 1998). La révision de l'ordonnance sur les loteries a été reportée d'une année; elle est désormais en cours et devrait être terminée en 2002.

6.9.2.3.1 Postulats

Aucun.

Berne, mars 2002

6.9.2.2.2 Postulats

La directrice de la police et des affaires militaires: *Andres*

Aucun.

Approuvé par le Conseil-exécutif le 17 avril 2002